

OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

80 PROFESSIONNELS DU SECTEUR DE L'ENFANCE RÉUNIS PAR LE DÉPARTEMENT

Mardi 15 novembre, le Département a réuni 80 professionnels de l'enfance afin de présenter les données statistiques 2021 de la protection de l'enfance dans le département de la Manche. Cet observatoire départemental est un temps d'échange privilégié entre les professionnels du secteur (conseil départemental, maisons de l'enfance, défenseurs des enfants, magistrats, associations familiales, secteur hospitalier, missions locales entre autres) afin d'évaluer au mieux les besoins du public.

L'observatoire départemental de la protection de l'enfance

Cette instance partenariale présidée par le Département de la Manche permet une mutualisation des compétences et des connaissances. L'observatoire a 5 missions :

- recueillir, examiner et analyser les données relatives à l'enfance en danger du département. Ces données sont transmises ensuite chaque année à l'ONPE (Observatoire national de la protection de l'enfance),
- établir des statistiques qui sont portées à la connaissance de l'Assemblée départementale et les transmettre aux représentants de l'Etat et de l'autorité judiciaire,
- être informé de toute évaluation des services et établissements intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance,
- suivre la mise en œuvre du schéma départemental et formuler des avis,
- formuler des propositions et avis sur la mise en œuvre de la politique de la protection de l'enfance dans le département.

LA MISSION DE PROTECTION DE L'ENFANCE DU DÉPARTEMENT

Chef de file de la prévention de la protection de l'enfance, le Département intensifie ses actions pour répondre au mieux aux besoins des enfants Manchois en difficulté et de leurs parents. Son engagement se décline en actions concrètes : renfort des moyens humains pour agir le plus précocement possible, développement des actions de prévention pour mieux lutter contre les violences intrafamiliales, sécurisation des parcours des enfants protégés... La collectivité s'engage également pour préparer au mieux l'avenir des jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance.

« Au début de l'été 2022, le Département a décidé de mettre en œuvre 90 places supplémentaires dont 30 places en établissements et 100 prestations d'action éducative modulable. Le parrainage des enfants placés, l'accueil des frères et sœurs sur un même lieu d'hébergement, l'accompagnement au retour en famille après un placement, ou encore les conditions de déroulement des droits de visite sont autant d'enjeux sur lesquels le Département travaille » a rappelé Jessie Orvain, conseillère départementale en charge de l'adoption et de la petite enfance.

« Pour le Département, il s'agit d'agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles. Pour cela, huit actions permettront de renforcer les moyens d'agir de la Protection Maternelle et Infantile. Des ressources humaines plus nombreuses, formées au rapport

des 1 000 premiers jours de l'enfant, et dotées d'outils performants permettront de mieux répondre aux missions réglementaires qui incombent la PMI que sont les entretiens prénataux ou les bilans en école pré-élémentaire », a précisé Hedwige Collette, conseillère départementale en charge de la protection maternelle et infantile.

« *Toutes ces initiatives peuvent se résumer en trois verbes : prévenir, protéger, et accompagner* » a résumé Nicole Godard, vice-présidente du conseil départemental déléguée à la cohésion sociale.